

L'affaire Edith Cresson, enfin

L'ancienne commissaire européenne Edith Cresson va enfin comparaître devant la chambre du conseil, le 29 juin. Cette chambre décidera de son renvoi ou non en correctionnelle pour des malversations. Le parquet lui-même devrait requérir le non-lieu.

Page 24

MONDE

Mardi 15 juin 2004 • Le Soir

Justice | La chambre du conseil de Bruxelles va commencer l'examen du dossier sur les prétendues malversations Edith Cresson sera entendue par le juge le 29 juin prochain

FRÉDÉRIC DELEPIERRE

Coincidence ou volonté de ne pas interférer dans le déroulement des élections européennes ? Au lendemain du scrutin, le parquet de Bruxelles a annoncé ce lundi que l'affaire « Edith Cresson » est fixée au 29 juin devant la chambre du conseil. C'est elle qui décidera du renvoi ou non de l'ancienne commissaire européenne et ex-Premier ministre français devant un tribunal correctionnel pour de prétendues malversations. Plusieurs sources confirment en tout cas qu'une telle fixation aurait déjà pu avoir lieu en avril dernier.

En février dernier, après cinq ans d'enquête, le parquet de Bru-

xelles demandait le renvoi d'Edith Cresson devant un tribunal correctionnel. Mais via ce qui ressemble furieusement à un complot, il devrait être tout différemment le 29 juin devant la chambre du conseil. Là, lors des débats sur ce renvoi, le parquet devrait requérir le non-lieu. Un jeu de yo-yo pour tenter de contenter tout le monde.

En mars 2003, Edith Cresson avait été inculpée, ainsi que sept de ses ex-collaborateurs, par le juge Van Espen après que ce dernier l'a auditionnée comme témoin, à Paris. Des préventions de faux en écriture, usage de faux, prise illégale d'intérêt et détournement par fonctionnaire avaient été retenus pour des faits

qui remontent à l'époque où Edith Cresson était commissaire européenne, entre 1995 et 1999.

Deux volets avaient suscité l'intérêt du magistrat instructeur : celui de la firme Agénor, soupçonnée d'avoir été favorisée dans le cadre du programme Leonardo sur la formation professionnelle, et celui qui concernait le dentiste de la commissaire, René Berthelot, décédé depuis.

En manque de personnel pour diriger les deux services dont elle avait la charge, Edith Cresson s'en était ouverte à l'administration de la Commission. Cette dernière lui avait alors conseillé d'engager un visiteur universitaire, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. De par ses compétences re-

connues, René Berthelot fit alors son entrée au service de la commissaire. Dans les règles.

Voici un an, au terme de l'instruction, le dossier est retourné au parquet en vue de dresser un réquisitoire. C'est là que les choses se sont corsées, le magistrat du parquet estimant les éléments à charge tellement légers qu'il pensait demander le non-lieu. Mais, à l'échelon supérieur, le parquet général estimait, lui, qu'il serait opportun, malgré tout, de renvoyer Edith Cresson s'expliquer devant un tribunal. D'autant plus que, fin de l'an dernier, la Commission européenne s'est constitué partie civile dans cette affaire. A l'époque, les remous faits autour de « l'affaire Cres-

son » avaient conduit à une démission collective de l'équipe de Jacques Santer, en mars 1999.

Que reste-t-il de cette affaire aujourd'hui ? Uniquement le volet Berthelot. Et dans celui-ci, seuls 13 faux ordres de mission ont été retenus dans le réquisitoire du parquet. Pour un montant total de 7.000 euros. On est donc loin des présupposés de cette enquête qui prétendaient que Berthelot travaillait pour Edith Cresson à la mairie de Châtellerault tout en étant rémunéré grâce à des fonds de la Commission.

Edith Cresson et un seul co-accusé auront donc à comparaître en chambre du conseil. Le juge d'instruction y défendra sa lecture du dossier, les avocats de la

partie civile et de la défense plaideront. Le parquet fera pour sa part ses réquisitions. Mais, dès à présent, il semble que le procureur fera usage de l'adage « la plume est serve et la parole est libre ». C'est donc un non-lieu qui devrait être requis.

A la base de cette affaire se trouve Paul Van Buitenen, un fonctionnaire européen, décidé à lutter contre la corruption au sein des institutions européennes. Il avait reçu ses informations d'un certain Hardy, depuis lors condamné à un an de prison. Ce même Paul van Buitenen, a créé la surprise jeudi aux élections européennes en remportant deux sièges de députés sur les 27 que comptent les Pays-Bas. Son parti,

Europe Transparente, fondé à l'occasion de ces élections, a obtenu plus de 7 % des voix aux élections. L'ambition de l'ancien fonctionnaire est de siéger au sein de la commission du Parlement chargée du contrôle du budget.

Avocate d'Edith Cresson, M^{me} Michèle Hirsch dit s'interroger sur les motivations qui ont fait que la justice ait donné tant d'ampleur à cette affaire. Désormais, j'estime qu'il revient à cette même justice de savoir reconnaître ses erreurs. Sans autre motivation, ponctue l'avocate. Cette dernière semaine de juin sera décidément chargée pour l'ancienne commissaire puisque le 30, elle sera aussi entendue sur le même dossier par les autorités européennes. ●